

EUROPEAN POLICY STATEMENT

DECLARATION EN MATIERE DE STRATEGIE ERASMUS

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement.

Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

L'ouverture à l'international a toujours été une priorité des Écoles de Condé et constitue un élément clé de la formation au sein de nos écoles. Elle apporte un autre regard sur le monde et la création, donnant une dimension particulière aux cursus de nos étudiants. Cette ouverture internationale se manifeste sous la forme :

- d'échanges d'étudiants ou de poursuite d'études dans plus de 20 écoles ou universités étrangères en Europe, en Amérique du nord, au Moyen-Orient et en Asie,
- de stages à l'étranger (obligatoires en second cycle) dans des musées nationaux, site de fouilles, atelier de restauration : Etats-Unis, Canada, Argentine, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Australie, Japon, Chine, Inde, Thaïlande, Cambodge, Hong-Kong, Dubaï, Liban, Syrie, Israël...
- de chantiers à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, en Italie, en Thaïlande, au Liban, en Syrie (en partenariat avec La Cambre)
- de voyages scolaires (Londres, Florence, Rome, Milan, Amsterdam, Bruxelles, Barcelone...).
- de projets communs et workshops chaque année avec des écoles étrangères (Turin, Bruxelles, Florence...).

Par ailleurs, l'ensemble de nos formations sont reconnues par l'European Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S.) depuis 1999, ce qui permet à tous nos étudiants de préparer, par équivalence, des European Bachelors et des European Masters qui renforcent la lisibilité internationale des cursus suivis.

Enfin, depuis juillet 2012, les Écoles de Condé ont entamé la formation d'un véritable pôle européen d'enseignement du design et des métiers d'art en signant un premier partenariat stratégique avec l'IAAD à Turin (Italie) pour l'échange d'étudiants et la création de doubles diplômes.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

La mise en œuvre des projets de coopération entre établissements européens et internationaux est au cœur de la stratégie des Écoles de Condé. Un premier partenariat stratégique a été signé avec l'IAAD de Turin en juillet 2012. Celui-ci est appelé à accueillir d'autres écoles, notamment en Italie, au Royaume-Uni, au Bénélux, et au Moyen-Orient afin de concevoir un projet pédagogique unique en son genre, résolument international. A la clé, les étudiants pourront concevoir des parcours internationaux originaux, tirant bénéfice des avantages de chacun des établissements mais également de la variété des environnements culturels, créatifs ou professionnels.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

La participation au Programme ERASMUS depuis 2011 est devenue un élément clé de la stratégie d'ouverture internationale des Écoles de Condé. Elle doit permettre d'améliorer la visibilité institutionnelle de nos établissements à l'étranger, d'accroître la mixité des profils d'étudiants et des cultures, d'augmenter la qualification de nos diplômés et leur placement à l'étranger au sein d'entreprises ou d'institutions culturelles de renom, d'améliorer la qualité de nos enseignements et d'accroître la gouvernance et la gestion de nos établissements par l'échange de bonnes pratiques pédagogiques et administratives.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)